



Aider
vos **salariés aidants,**
c'est essentiel !

Aider les aidants, c'est aider votre entreprise

Pour mieux aider vos salariés accompagnant un proche

Aujourd'hui, presque 1 salarié sur 5 vient en aide à un de ses proches en situation de handicap, de dépendance ou de maladie, tout en poursuivant son activité professionnelle.

Avec l'offre Aide aux aidants, Malakoff Humanis vous apporte une solution adaptée pour soutenir vos salariés aidants dans leur quotidien.

Le saviez-vous ?

Manque de temps, stress, difficultés d'organisation... Les impacts sur la vie professionnelle sont nombreux. En moyenne, on compte 17 jours d'absence de plus, par an, pour un salarié qui aide un proche dépendant.

Une démarche gagnant-gagnant



Pour l'entreprise :

- **Des salariés moins absents** : grâce à un accompagnement personnalisé.
- **Des salariés plus motivés** : grâce à une politique salariale encore plus attractive.
- **Des salariés qui se sentent mieux** : avec une politique RH qui intègre leurs attentes et leurs besoins en matière de QVT.*

* Qualité de Vie au Travail.



Pour les salariés :

- Un meilleur équilibre vie pro/vie perso.
- Un soutien dans un moment de fragilité et un accompagnement personnalisé.
- Une réponse concrète : aides financières, ligne d'écoute dédiée, conseils personnalisés...

Tout savoir sur l'offre Aide aux aidants

Pour qui ?

Si votre entreprise dispose déjà d'un contrat prévoyance Malakoff Humanis, vos salariés peuvent être couverts par cette offre collective.

Pourquoi ?

L'objectif est de soutenir vos salariés aidants avec le versement d'un complément de salaire et un programme d'accompagnement et d'assistance adapté et coordonné sur 2 ans.

Les atouts de l'offre Aide aux aidants :

Renforcée	Adaptée	Sécurisante
Elle vient en complément des dispositifs légaux existants.	Elle apporte une réponse complète aux besoins de l'aidant et de l'aidé avec des services spécifiques et une assistance renforcée adaptés à la situation de chacun.	Elle assure un maintien de salaire au salarié en congé aidant et un accompagnement personnalisé par des experts.

Comment ?

L'offre Aide aux aidants permet de soutenir financièrement vos salariés en leur assurant un maintien de salaire pendant un congé aidant :

- **Congé de Solidarité Familiale (CSF)** : indemnisation de 100 % du salaire net sur 90 jours.
- **Congé de Présence Parentale (CPP)** : indemnisation de 100 % du salaire net sur 90 jours par an.
- **Congé du Proche Aidant (CPA)** : indemnisation de 100 % du salaire net sur 60 jours pour l'ensemble de la vie active de l'aidant.

L'offre Aide aux aidants comprend également l'accès à des experts en accompagnement social spécialisés qui élaborent avec l'aidant un programme de services adaptés et coordonnés pour :

- améliorer et optimiser la relation aidant / aidé ;
- offrir des solutions de répit à l'aidant ;
- simplifier la gestion du quotidien.

Le + de l'offre :

Nos experts en accompagnement social sont à l'écoute pour informer vos salariés ou les orienter même s'ils ne bénéficient pas d'un congé aidant.

Pour un accompagnement personnalisé et continu de vos salariés aidants

Un accompagnement adapté à la situation de chaque salarié

Avec l'offre Aides aux aidants, vos salariés accèdent à tout moment à une ligne d'information dédiée pour les informer, les conseiller et aménager les prestations et les services les plus adaptés à leur situation.

1

Pour améliorer et optimiser l'organisation et la relation aidant / aidé :

Nous proposons un bilan personnalisé réalisé par un expert en accompagnement social, pour évaluer la situation de l'aidant et lui proposer des solutions personnalisées (maintien de l'aidé à domicile, adaptation du logement...).

Nous mettons également à disposition de l'aidant, pour faciliter sa gestion du quotidien avec les membres de sa famille, une appli mobile pour partager agendas, documents, listes de tâches et échanger.

2

Pour offrir des solutions de répit à l'aidant :

Nous proposons des solutions de répit temporaires afin d'épauler l'aidant en cas d'épuisement physique ou psychologique, de déplacement, d'hospitalisation...

Exemples : garde à domicile, accueil de jour, accueil temporaire en court ou moyen séjour, aide pour la recherche de lieux de vacances adaptés pour l'aidant et l'aidé, ou structures médicalisées...

3

Pour apporter des solutions à l'aidant et à la personne aidée :

Pour soulager l'organisation de leur vie quotidienne, les salariés - bénéficiant d'un congé aidant - ont accès à un bouquet de prestations et de services (d'une valeur de 1 000 €) tels que des aides ménagères, des auxiliaires de vie, la livraison de repas et de courses, le portage de médicaments, une assistance administrative...

Un soutien psychologique par téléphone est également assuré par des psychologues cliniciens.

Par ailleurs, pour les rassurer dans les actes de la vie courante, des formations notamment aux premiers secours et aux soins médicaux sont proposées, selon la pathologie de la personne aidée.



L'assistance incluse : que comprend-elle ?



L'offre Aide aux aidants permet à vos salariés de bénéficier de prestations d'aide à domicile pour les épauler dans leur quotidien.

Les aides pour...

... tous les salariés :

- la mise à disposition d'informations et de conseils sur la vie d'aidant.

... le salarié en situation d'aidant :

- un programme d'aides personnalisé ;
- des formations pour apprendre les bons gestes ;
- des solutions de répit en cas d'absence, d'épuisement physique et/ou psychologique ;
- un soutien psychologique ;
- des aides à domicile en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation du salarié ;
- un accompagnement en cas de décès.

... le salarié en congé d'aidant :

- une aide pour l'aménagement du domicile du salarié aidant un proche ;
- le versement d'un capital de 1 000 € pour aider au maintien à domicile du proche dépendant.

A vos côtés, pour vous aider à accompagner vos salariés

L'accompagnement social Malakoff Humanis vous soutient autour de 5 thématiques : handicap, aidants, cancer, bien-vieillir et fragilités sociales.



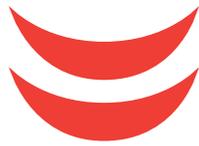
Des experts mobilisés

En complément des garanties proposées dans l'offre Aide aux aidants, nos experts en accompagnement social se mobilisent au quotidien pour accompagner vos salariés et leur famille avec des solutions concrètes adaptées.

Des services et des aides financières sont ainsi proposés pour rester auprès d'un enfant gravement malade ou hospitalisé, bénéficier d'une solution de répit, accompagner un proche en fin de vie, s'informer grâce à des espaces d'informations et d'échanges (site essentiel-autonomie.com ou la page « agir ensemble » sur Facebook) et être renseigné dans les démarches grâce à une ligne téléphonique dédiée.

Pour en savoir plus sur la réglementation, les aménagements possibles, les impacts au sein de votre entreprise et auprès des autres collaborateurs...

Nous vous proposons des webinaires et des ateliers en présentiel, sur de nombreuses thématiques et sur celle des aidants en particulier.



**On aime
vous voir
sourire**



malakoffhumanis.com